

Règlement

« Grand Jeu NESQUIK® En route pour l'aventure »

1. Société organisatrice

La société Cereal Partners France (CPF), société en nom collectif au capital de 3.000.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 379 208 077, ayant son siège social 7 Boulevard Pierre Carle - BP 935 - Noisiel - 77446 Marne-la-Vallée Cedex 2 ci-après désignée la Société Organisatrice, organise un jeu sur Internet avec double voie d'accès (une avec obligation d'achat et l'autre gratuite), intitulé « Grand jeu NESQUIK® - En route pour l'aventure », du 21/07/2014 au 31/12/2014 (23h59) inclus.

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante www.boutique.nesquik.fr.

2. Participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans résidant en France métropolitaine (Hors Corse), à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, de ses sociétés apparentées et des personnels des sociétés gestionnaires du Jeu, ainsi que de leurs familles.

Toute personne mineure ne peut participer au Jeu qu'avec l'autorisation préalable et écrite de ses parents ou représentants légaux. Elle doit pouvoir justifier de cette autorisation sur simple demande de la Société Organisatrice. A défaut, elle sera automatiquement disqualifiée et ne pourra prétendre à aucun gain.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- sur les packs de céréales NESQUIK®375G et 625g ;
- sur le site www.boutique.nesquik.fr.

4. Dotations mises en jeu

- **5 séjours de 4 nuits CENTER PARCS pour 2 adultes et 2 enfants en demi-pension d'une valeur unitaire totale maximale de 1200€ TTC.**

Les modalités d'un séjour sont les suivantes : un séjour à Center Parcs en mid-week (du lundi 15h au vendredi 10h) sur l'un des 4 domaines français de Center Parcs :

- Les Bois-Francs en Normandie,
- Les Hauts de Bruyères en Sologne,
- Le domaine du Lac d'Ailette dans l'Aisne
- Les Trois-Forêts en Moselle

Un séjour comprend la mise à disposition d'un cottage « confort » pour 4 personnes (2 chambres, draps et couettes fournis, salle de bains, coin cuisine, vaisselle, lave-vaisselle, mobilier pour un bébé...). Le transport, la restauration restent à la charge des bénéficiaires.

Les bénéficiaires pourront profiter du pack « évasion » inclus dans l'offre comprenant 3 activités :

- Accrobranche
- Paintball
- Ballade en Segway

Tout ce qui n'est pas expressément prévu dans le descriptif ci-dessus n'est pas inclus dans la dotation.

Ce séjour n'est pas cessible, il ne pourra être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autre prestation, ni même vendu.

Au moins une personne majeure devra obligatoirement faire partie des participants du voyage.

Ce séjour doit être réservé avant le 31 décembre 2014 et sous réserve d'une réservation au moins 6 semaines à l'avance sur les périodes de vacances scolaires françaises. A ce titre, la société organisatrice ne peut garantir la disponibilité de l'hébergement aux dates choisies par les gagnants et ne saurait être tenue responsable si les dates choisies ne sont pas disponibles.

La valeur de cette dotation est une valeur maximale, aucun remboursement ne sera effectué si le séjour du gagnant est en définitive moins onéreux.

- **50 consoles de jeu Nintendo DS**, d'une valeur unitaire indicative de 110 euros TTC.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

5.1 Connexion et inscription au site du Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Récupérer un code de participation imprimé à l'intérieur du paquet NESQUIK® 375g et 625g annonçant le Jeu ;
- Se connecter sur le site www.boutique.nesquik.fr entre le 21/07/2014 et le 31/12/2014 (23h59), heure française et cliquer sur le bouton « Jouer » ;
- S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale et adresse électronique ou les noms, prénoms et adresse postale des parents si le participant est un mineur). Si le participant est déjà inscrit il peut se connecter directement en remplissant son mail et son mot de passe ;
- Recopier le code captcha présent sur l'image ; il s'agit d'un code antispam aléatoire composé de lettres visibles sur une image distordue, ayant pour objectif d'éviter les fraudes via des systèmes automatisés appelés « robots » ;
- Cocher les cases « j'ai lu et j'accepte le règlement » et « Je certifie être majeur(e) ou avoir l'accord de mes parents pour jouer » ;
- Puis valider son inscription en cliquant sur « Valider » ;
- Rentrer le code se trouvant à l'intérieur du paquet puis cliquer sur « Valider » ;
- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son code en cliquant sur « Valider ».

5.2 Canal gratuit

Des codes sont également disponibles gratuitement sur simple demande envoyée à cette adresse : Service Consommateurs Nestlé – Grand jeu NESQUIK CEREALES / En route pour l'aventure - BP 935 Noisiel - 77 446 Marne la Vallée Cedex, en mentionnant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse électronique et adresse postale complète) avant le 31/12/2014 (le cachet de la poste faisant foi).

Les participants sauront immédiatement s'ils ont gagné. Un seul gain par gagnant sur toute la durée du Jeu (même nom, prénom, adresse postale).

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

5.3 Saisie d'un code

Pour participer, les personnes doivent saisir un code et le valider avant le 31/12/2014 (23h59), heure française.

Les codes de participation sont imprimés à l'intérieur des paquets de céréales NESQUIK® 375g et 625g, annonçant le Jeu.

Toute demande illisible, incomplète ou erronée ne sera pas prise en compte.

En ce qui concerne le canal gratuit, 3 demandes d'1 code seront acceptées par foyer sur toute la durée du Jeu (même nom, même adresse postale).

Le participant doit anticiper les délais d'envoi de son code. Les demandes tardives ne pourront être prises en compte.

Le timbre lié à la demande de code est remboursable, au tarif lent en vigueur (<20g) dans les conditions définies à l'article 10 du présent règlement.

Chaque code n'est valide qu'une seule fois durant la durée totale du Jeu.

Les codes erronés, faux ou d'origine frauduleuse ne seront pas pris en compte.

6. Détermination des gagnants

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution d'une des dotations à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire et déposés chez l'Huissier de Justice.

Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants des séjours à CENTER PARC seront contactés par la Société Organisatrice 30 jours après la fin du Jeu afin qu'elle leur transmette les modalités du séjour.

En ce qui concerne les consoles de jeu, les gagnants les recevront à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de l'annonce du gain.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu : Grand jeu NESQUIK CEREALES/ En route pour l'aventure - BP 935 Noisiel - 77 446 Marne la Vallée Cedex, pendant un délai de deux mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celui-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi.

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site officiel du Jeu www.boutique.nesquik.fr jusqu'au 31/12/2014.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Demandes de remboursement

Les participants sont informés que, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès au réseau Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage du réseau Internet en général et que le fait pour le joueur de se connecter au site de la Société Organisatrice ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Dans les autres cas, les frais de connexion liés à la participation au Jeu et à la visualisation du règlement seront remboursés à hauteur de de 0.163€ TTC sur simple demande à l'adresse du Jeu en y joignant :

- leur nom, prénom, adresse postale,
- le titre et la date du Jeu,
- une copie de la première page de leur contrat d'accès au réseau Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait,
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou d'un RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) avec IBAN,
- la date et l'heure de la connexion sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie du Jeu.

Les frais d'affranchissement liés aux demandes de remboursement sont remboursables au tarif lent en vigueur (base <20g) sur demande écrite accompagnée d'un RIB/RICE avec un IBAN envoyée avant le 31/12/2014 23h59 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu : Grand jeu NESQUIK CEREALES/ En route pour l'aventure - BP 935 Noisiel - 77 446 Marne la Vallée Cedex.

Les demandes de remboursement doivent être regroupées à raison d'une par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse électronique).

Toute demande de remboursement tardive, incomplète, illisible ou comportant des données erronées sera considérée comme nulle.

Les participants qui ne se sont pas strictement conformés au présent règlement ou qui ont commis une fraude ou une tentative de fraude, ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

11. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux mois maximum après la clôture du Jeu.

12. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Nestlé : Service Consommateurs Nestlé – Grand jeu NESQUIK CEREALES / En route pour l'aventure - BP 935 Noisiel - 77 446 Marne la Vallée Cedex.

14. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Conditions Générales de Vente
BOUTIQUE NESQUIK®
Version applicable au 01 05 2014

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La société Cereal Partners France (CPF), société en nom collectif au capital de 3.000.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 379 208 077, ayant son siège social 7 Boulevard Pierre Carle - BP 935 - Noisiel - 77446 Marne-la-Vallée Cedex 2 a créé une site Internet du nom de "Boutique NESQUIK®" accessible à l'adresse www.boutique.nesquik.fr permettant de présenter des objets de la marque NESQUIK® qui peuvent être achetés selon les conditions décrites ci-dessous.

Le site sera en ligne à partir du 21/07/2014 et jusqu'au 31/12/2014 (23h59). La durée de mise en ligne pourra être tacitement reconduite.

La société Cereal Partners France se réserve le droit de cesser, modifier, interrompre ou proroger l'opération si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 2 : CONDITIONS POUR POUVOIR PASSER UNE COMMANDE

L'inscription au site de la BOUTIQUE NESQUIK® est réservé aux personnes physiques d'au moins 13 ans et résidant en France métropolitaine (hors Corse).

Tout achat d'un produit présenté sur la BOUTIQUE NESQUIK® est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (hors Corse) et ayant la capacité juridique d'acheter. Ces produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

Seules seront prises en compte les commandes dont l'adresse de livraison est située en France métropolitaine (hors Corse).

ARTICLE 3 : PRESENTATION DE LA BOUTIQUE

Le site a pour vocation de présenter les objets vendus dans la boutique (barèmes de points, produits proposés, téléchargement du collecteur, présentation des produits,...).

ARTICLE 4 : MODALITES DE LA BOUTIQUE NESQUIK®

La commande de tout produit présenté sur le site s'effectue exclusivement par courrier postal.

Pour passer une commande, il faut :

1- Télécharger et imprimer le bon de commande et le collecteur de points disponibles sur le site www.boutique.nesquik.fr ou au dos des paquets de céréales NESQUIK® porteurs de l'offre.

2- Compléter le bon de commande le plus lisiblement possible (en majuscules) en y indiquant notamment vos nom, prénom, adresse postale complète ou nom, prénom, adresse postale complète des parents si mineur et coller les points que vous avez découpés sur les paquets de céréales NESQUIK®, sur le collecteur. Ne seront acceptés que les points originaux (photocopies interdites - aucun code-barres ne sera pris en compte).

N.B. : Toute demande incomplète ou illisible ne sera pas honorée.

Tout point envoyé peut faire l'objet d'un contrôle. Vous êtes tenu de conserver les paquets de céréales NESQUIK® d'origine porteurs des points NESQUIK® jusqu'à la livraison de la commande.

3- Indiquer pour chaque article commandé sa référence, son prix et/ou le nombre de points découpés ; Joindre un chèque libellé à l'ordre de LPV du montant correspondant à la commande.

L'acquéreur recevra sa commande sous 30 jours à compter de la réception par la société Cereal Partners France du bon de commande.

Pour la recevoir plus rapidement, il est possible de demander une « Quick Livraison » : pour 2 euros supplémentaires la commande est livrée sous 8 jours dès réception du bon de commande par la société de gestion (envoi en Colissimo). Cette somme est à rajouter sur le montant du chèque envoyé pour la commande.

4- Envoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie à :
La BOUTIQUE NESQUIK® – LPV – 89515 VERON CEDEX

Conformément aux articles L121-16 et suivants du Code de la consommation, l'acquéreur dispose d'un délai de 14 jours francs à compter de la livraison pour notifier sans motif son souhait de se rétracter de sa commande puis 14 jours supplémentaires pour la retourner à l'adresse suivante : La BOUTIQUE NESQUIK® – LPV – 89515 VERON CEDEX à ses frais, pour échange ou remboursement. La notification de la rétractation peut être faite sur papier libre sur lequel l'acquéreur indique simplement son souhait de se rétracter, ses coordonnées et les produits concernés.
Le formulaire de rétractation est en annexe des CGV.

En cas de demande d'échange ou de remboursement, l'acquéreur renvoie l'article neuf dans son emballage d'origine, intact, accompagné de tous les accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations et du « bon de retour » (partie à découper au bas de la facture) à l'adresse de l'opération.

En cas de demande de remboursement dans ce cadre, la société Cereal Partners France est tenue au remboursement des sommes versées par l'acquéreur (hors frais de « Quick Livraison »). Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours maximum à compter de la réception des produits par la société Cereal Partners France.

Suivre sa commande :

Le service clientèle est accessible à la même adresse ou par téléphone au numéro suivant : 0826 622 578 (0.15€ TTC la minute).

ARTICLE 5 : DESCRIPTIF DES OBJETS

Le site présente les objets suivants :

Une BOITE COLLECTOR NESQUIK® en métal (dimensions : 19cm x 10cm x 24cm) accessible avec 4 points et une participation de 6€ ou 12€ sans point.

Une PELUCHE NESQUIK® (hauteur 30cm) accessible avec 5 points + une participation de 6€ ou 14€ sans point.

Un BOL NESQUIK® en céramique (diamètre : 14.8 cm) accessible avec 5 points et une participation de 4€ ou 12€ sans point.

Une TROUSSE NESQUIK® Céréales avec accessoires (contient une règle, 2 crayons à papier et un taille-crayon) accessible avec 2 Points + une participation de 2€ ou 5€ sans point.

Un CERF VOLANT NESQUIK® (en Polyester - dimensions : 80cm x 70cm) accessible avec 3 Points + une participation de 3€ ou 7€ sans point.

Ces prix s'entendent toutes taxes et frais compris et comprennent notamment la TVA, les frais de manutention, d'emballages des produits ainsi que les frais de transport et de livraison (hors Quick livraison pour laquelle il est nécessaire de rajouter 2 euro).

La société Cereal Partners France se réserve le droit de modifier ce barème à tout moment, étant entendu que les prix figurant sur le site seront les seuls applicables à l'acquéreur.

Au fil de l'année des produits supplémentaires pourront être proposés. Cela sera annoncé le cas échéant sur le site www.boutique.nesquik.fr et/ou sur les paquets de céréales NESQUIK® porteurs de l'offre.

En cas de rupture de stock définitive, l'acquéreur peut choisir d'être remboursé de la totalité des sommes qu'il a versées pour sa commande (y compris les frais de livraison Quicky le cas échéant).

La société Cereal Partners France ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels ou immatériels, qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation des produits livrés.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ENVOI DES PRODUITS COMMANDES

La société LPV se charge de l'envoi des produits. Les livraisons seront effectuées à l'adresse indiquée dans le bon de commande dans un délai de 30 jours à compter de la réception du bon de commande. Pour les envois par Quick Livraison, le délai de livraison est de 14 jours à compter de la réception du bon de commande.

En cas d'absence du destinataire, le colis sera conservé par le transporteur dans les conditions de délais indiqués sur l'avis de passage. La livraison d'une commande ne peut avoir lieu qu'à une seule et même adresse.

Pour des raisons de disponibilité, une commande de plusieurs produits peut être livrée en plusieurs fois.

La société Cereal Partners France ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un produit à une adresse inexacte du fait de la négligence de l'acquéreur. La société Cereal Partners France n'effectuera aucune recherche complémentaire si le l'acquéreur est indisponible et/ou injoignable.

La société Cereal Partners France veille au bon acheminement des produits commandés. Si lors de la livraison, l'acquéreur note des dommages intervenus pendant le transport, la contestation devra être formulée auprès du transporteur dans un délai de trois jours à compter de la livraison.

ARTICLE 7 : GARANTIES LEGALES DE CONFORMITE ET CONTRE LES VICES CACHES

Dès son achat, l'acquéreur bénéficie de la garanties légale de conformité (articles L.211-4, L.211-5 et L.211-12 du Code de la consommation) et de la garantie légale contre les vices-cachés (articles 1641 à 1649 du Code Civil).

La garantie légale de conformité permet à l'acquéreur de rapporter tout défaut de conformité du produit, de son emballage, des instructions de montage par rapport à ce qui était convenu lors de l'achat. Elle est valable deux ans à partir de la date d'achat (la date sur la facture faisant foi) et permet à l'acquéreur d'obtenir sans aucun frais, soit la réparation, soit l'échange du produit. Si le remplacement ou la réparation sont impossibles, la société Cereal Partners France pourra rembourser l'acquéreur.

La garantie légale contre les vices cachés permet à l'acquéreur de rapporter tout défaut caché d'un produit et qui le rend impropre à l'usage auquel on le destine. Le défaut doit exister au moment de l'achat. Cette garantie est valable deux ans à compter de la découverte du vice et permet à l'acquéreur d'obtenir sans aucun frais soit la réparation, soit l'échange, soit le remboursement du produit. La preuve de l'existence du vice caché est à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 8 : REGIMES DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la société Cereal Partners France et l'acquéreur. Celles-ci s'appliquent pendant toute la durée de mise en ligne de la boutique.

L'acquéreur reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente au moment de la passation de la commande. Toute passation de commande vaut acceptation des présentes conditions générales de vente sans aucune réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont accessibles sur le site www.boutique.nesquik.fr, où elles peuvent être consultées.

Toute modification apportée aux présentes conditions générales de vente, sera consultable sur le site www.boutique.nesquik.fr.

Toute contestation ou réclamation relative à la boutique devra être formulée par écrit et adressée au Service Consommateurs Nestlé – Boutique NESQUIK® - BP 935 Noisiel - 77 446 Marne la Vallée Cedex.

ARTICLE 9 : DONNES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées lors de la passation de la commande le sont sous la responsabilité de la société Cereal Partners France. Elles sont destinées exclusivement à la société Cereal Partners France pour l'exécution des commandes des acquéreurs et ne seront communiquées à des tiers que si cette exécution le rendait nécessaire. Elles ne sauraient en aucun cas être utilisées à des fins d'envoi de publicités, prospectus ou autres documents commerciaux ou promotionnels non liés à l'exécution de la commande sauf acceptation expresse de l'acquéreur sur le bon de commande.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les acquéreurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait aux informations les concernant qui peut être exercé en écrivant à l'adresse de l'opération : Service Consommateurs Nestlé – Boutique NESQUIK® - BP 935 Noisiel - 77 446 Marne la Vallée Cedex.

Les présentes conditions et les commandes qui y sont soumises sont régies par le droit français. Tout litige relatif aux présentes conditions ou à une commande, et qui n'aura pas trouvé de règlement amiable, sera soumis à la compétence des Tribunaux de Paris.

Annexe : Formulaire de rétractation

[Vos coordonnées]

À l'attention de la société Cereal Partners France
BOUTIQUE NESQUIK CEREALES
7 bd Pierre Carle
BP 900 - Noisiel - 77446 Marne-La-Vallée cedex 2

Objet : rétractation d'une commande passée pour un objet présenté sur www.boutique.nesquik.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation portant sur les éléments suivants....., contenus dans la commande citée en référence et reçue le .. / .. /

Tel qu'indiqué dans les Conditions Générales de Vente applicables aux commandes passées pour des objets présentés sur le site www.boutique.nesquik.fr :

- Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours à partir de la réception du ou des biens pour notifier au vendeur son souhait de se rétracter.
- Il dispose ensuite d'un délai de 14 jours pour renvoyer à ses frais sa commande.
- Le remboursement des sommes versées sera effectué sous forme de chèque bancaire sous 14 jours à compter du jour où la société Cereal Partners France aura reçu le ou les biens.
- Seuls les produits correctement protégés, retournés en parfait état, dans leur emballage d'origine intact, accompagnés de tous accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations ainsi que de la facture correspondante seront repris. Ces conditions sont cumulatives.
- La rétractation ne sera pas prise en compte en cas de dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du ou des biens.

Date : .. / .. /